

GUIDE DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES



Édito



Chers parents,

Cette année fut encore particulière avec la crise sanitaire. Je remercie les directrices d'école, les enseignants, les parents d'élèves, nos partenaires, les agents de la Ville qui ont œuvré pour assurer la continuité du service public et proposé des animations hors les murs.

La Municipalité a poursuivi ses investissements dans le numérique au service de l'éducation avec notamment la livraison des tablettes numériques Apple avec plus de 150 applications éducatives disponibles et le lancement des robots « Oobyboat », le nouveau compagnon éducatif pour faciliter les apprentissages autour du codage, de la programmation et de la robotique.

Notre volonté est d'améliorer sans cesse le confort et les conditions de travail des jeunes épônais au sein d'équipements de qualité, de valoriser leurs compétences acquises pendant les temps péri et extrascolaires autour d'activités culturelles, artistiques et sportives et de faciliter vos démarches de réservation et d'inscriptions au cours de l'année. Désormais, vous pourrez effectuer vos démarches en ligne via votre compte citoyen du Portail Famille.

Ce guide vous permettra de trouver toutes les informations pratiques et utiles dont peuvent bénéficier vos enfants et vos adolescents. Le succès et l'épanouissement de chaque élève restent au cœur de nos priorités et de nos actions.

Je vous souhaite de belles vacances, soyez prudents et je vous donne rendez-vous pour la rentrée.

Ivica Jovic

Maire-adjoint à l'Éducation Jeunesse,
aux Associations et à la Communication

Inscriptions et pièces justificatives	3
Pendant l'école	6
Pause méridienne et restauration scolaire	6
Accueil avant et après l'école les accueils périscolaires	8
L'étude surveillée	10
Accueil de loisirs 3-11 ans	11
Inscriptions et pièces justificatives	13
Jeunesse	14
Institutions scolaires	17
Adresses utiles	18
Lexique	19

SERVICE MINIMUM ET INTEMPÉRIES

Toute l'actualité en cas d'imprévus (grèves, épisode neigeux...) sur les modalités d'accueils de vos enfants sera disponible sur le portail familles, la page Facebook ville d'Épône, le site epone.fr et Épône en poche (appli).

En cas de grève de l'Éducation Nationale uniquement, la municipalité applique le service minimum d'accueil dès que le nombre d'enseignants grévistes atteint 25 % au sein d'une école.

Un service d'accueil des enfants sera assuré par les ATSEM pour les écoles maternelles et par les animateurs de la commune pour les écoles élémentaires pour les familles dans l'impossibilité de trouver un moyen de faire garder leurs enfants.

En cas de grève du personnel de restauration et/ou des équipes d'animation et ATSEM, aucun service minimum ne sera proposé et les services risqueront d'être suspendus.

Dans les deux cas, une information aux familles sera communiquée 48 heures avant, dès que les services municipaux auront eu un retour de l'inspection de l'Éducation Nationale.

Inscriptions et pièces justificatives

L'inscription à l'ensemble des activités proposées est obligatoire avant toute fréquentation et sera à renouveler pour la prochaine rentrée scolaire.

La version de votre portail famille a évolué, vous pourrez désormais y **déposer** vos pièces justificatives (**attention certaines pièces justificatives sont obligatoires vous ne pourrez pas valider votre mise à jour sans ces documents**).

Pièces à fournir

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant les activités péri et extrascolaire (à transmettre le 20 août 2021 au plus tard)
- Attestation CAF avec quotient
- **Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019**, des parents ou personnes vivant dans le foyer

L'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 sera à fournir avant le 31 décembre 2021 au service Éducation Jeunesse (à télécharger directement sur votre portail famille ou par courriel). Une confirmation de réception vous sera envoyée par mail dans la semaine qui suit. Si aucune réponse du service ne vous a été apportée au bout de deux semaines, il est de votre responsabilité de contacter l'accueil éducation jeunesse. **Aucun remboursement ne sera effectué, si la tarification n'a pas été adaptée à votre situation fiscale par défaut d'envoi de votre nouvel avis.**

Pour les familles séparées ou en garde alternées

- Le jugement de divorce le cas échéant.
- Préciser le planning des parents en cas de résidence garde alternée si facturation séparée.

Si vous souhaitez le format papier vous pourrez le télécharger via le site internet ville d'Épône ou il reste disponible au service éducation jeunesse

- Une fiche d'inscription par enfant
- Une fiche sanitaire de liaison par enfant

Attention : Pour les familles conservant l'inscription et la réservation en papier. Tout dossier incomplet ne sera pas traité et l'enfant ne pourra pas être accueilli.

Tarification

Deux formes de tarification coexistent :

- **Au quotient familial**: le tarif de chaque activité selon le quotient familial est fixé chaque année en conseil municipal. En cas de non-présentation des documents nécessaires au calcul du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué. En cas de modification de ressources en cours d'année (séparation ou divorce des parents, perte d'emploi de plus de 6 mois), le quotient familial pourra être révisé.
- **Forfaitaire** : Uniquement pour l'adhésion à l'Espace Jeunes

Facturation

Les factures sont dématérialisées et doivent être téléchargées sur le portail familles.

Une borne en libre-service, avec un accès à internet, est mise à la disposition des usagers à l'accueil de la mairie et les factures peuvent y être imprimées et le règlement par carte bancaire peut y être effectué. La facture concerne la prestation due au titre du mois précédent (post-paiement) en fonction des réservations. À défaut d'annulation dans les délais ou de présentation d'un justificatif (voir ci-dessous), toutes les réservations seront facturées.

Attestation de paiement

Nouveauté cette année vous pourrez de votre portail famille faire une demande d'attestation de paiement (pour la déclaration d'imposition, Comité d'entreprise...)

Règlement

Vous devez régler vos factures auprès du service Éducation Jeunesse dans le délai indiqué sur celles-ci, en ligne sur votre portail familles ou par prélèvement automatique si vous y souscrivez. Si le délai est dépassé, les factures sont à régler



auprès de la Trésorerie Mantes La Jolie (1, place Jean Moulin 78200 Mantes La Jolie) après réception du titre exécutoire.

En cas de difficulté de paiement, vous pouvez vous adresser au Centre Communal d'Action Social (CCAS - avenue du professeur Émile Sergent).

Moyens de paiement

- Par le portail famille : Paiement par Carte bancaire
- Par prélèvement automatique dès lors que vous en formulez la demande
- Auprès du Service Éducation : Paiement par chèque (à l'ordre du « Régisseur de Rec JSC Épône ») ou par espèces (mais uniquement avec l'appoint)
- Par chèque CESU (enfants jusqu'à 6 ans) pour l'ensemble des prestations sauf restauration.
- Bon Aide aux vacances de la CAF (uniquement pour les journées d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires de Toussaint, hiver, printemps et été) si vous êtes éligibles par la CAF

► RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Accident ou maladie

En cas d'accident, l'équipe d'encadrement appellera le 15 pour avoir un avis médical et informera la famille. L'enfant pourra être amené à partir seul à l'hôpital avec les secours même si les équipes d'animations essaieront de l'éviter. La famille devra récupérer son enfant dans l'établissement hospitalier désigné.

En cas de maladie, la famille sera contactée et devra venir récupérer l'enfant (obligatoire en cas de fièvre).

Discipline

Il est demandé aux enfants de respecter les copains, les animateurs et le matériel :

- Liens amicaux avec les autres enfants
- Politesse et écoute du personnel d'encadrement et de restauration
- Soin et respect du matériel et des locaux

En cas de non-respect de ces règles de vie, les familles seront informées du comportement de l'enfant.

Les sanctions pourront aller du simple avertissement verbal à l'exclusion définitive. Celle-ci sera prononcée par le Maire.

Assurances

La souscription d'une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les dommages causés à tiers. Néanmoins, nous recommandons vivement les familles de souscrire une assurance péri et extra-scolaire complémentaire qui permettrait, à la famille, de couvrir les frais d'un accident causé ou subi par l'enfant durant les différents temps d'accueil précisés dans ce guide.

L'assurance de la mairie ne couvre pas les accidents et dommages entre enfants.

Nouveau : Ce document peut être déposé sur votre portail famille.

Départ de la commune

Les familles doivent informer le service Éducation Jeunesse de tout changement de leurs coordonnées et particulièrement de leur départ de la commune. Si l'enfant est scolarisé dans une école d'Épône, le tarif intra-muros reste acquis jusqu'à la rentrée scolaire suivante.

► PAIEMENT DES SERVICES

Règles à respecter, application des tarifs, mode de paiement, attestation de présence

La facturation est mise en ligne chaque mois sur le portail familles.

À réception du courriel informant de la mise en ligne de la facture, vous avez 1 mois pour régler le montant dû.

Le règlement peut s'effectuer par prélèvement automatique si vous en avez effectué préalablement la demande, par carte bancaire via le portail familles, par chèque ou espèces auprès du service Éducation Jeunesse aux horaires d'ouverture.

Passé ce délai, un titre exécutoire sera émis par le centre des Finances Publiques et envoyé à votre domicile. Le montant de la facture sera alors à régler directement auprès du Trésor Public de Mantes La Jolie.



► EN RÉSUMÉ

	J'ai réservé		Je n'ai pas réservé
	Je viens	Je ne viens pas	Je viens
Restauration scolaire & restauration mercredis	Je paie	Je paie	Je paie 2 € supplémentaires
Accueils périscolaires matin et soir	Je paie	Je paie	Je paie 2 € supplémentaires
Études surveillées	Je paie	Je paie	Je paie
ALSH mercredi	Je paie	Je paie	Je paie 5 € supplémentaires + 2 € pour le repas
ALSH vacances	Je paie	Je paie	Je paie 5 € supplémentaires + 2 € pour le repas

- Les absences ne seront pas facturées si elles sont justifiées par la production d'un certificat médical dans les huit jours suivants l'absence.
- Toute demande de réservation ou d'annulation à une activité doit être formulée de préférence par écrit (courriel) au plus tard le mercredi précédent pour la semaine suivante.

Pendant l'école

► INFORMATIQUE

Toutes les classes des écoles élémentaires de la commune sont équipées de vidéo projecteur Interactif et de PC portables pour les piloter, à disposition des enseignants.

De plus, la commune a également fait l'acquisition de classes mobiles dernière génération pour chacune des deux écoles élémentaires en 2021 pour compléter cet équipement.

Chaque classe de maternelle est également équipée d'une tablette mobile dernière génération permettant de suivre les travaux des élèves et rendre les enseignements plus interactifs.

► ATSEM

La ville met à disposition des écoles maternelles 1 ATSEM par classe dans chaque école maternelle, de la petite section à la grande section.

Pause méridienne et restauration scolaire

Ce service fonctionne tous les jours scolaires,

de 11h30 à 13h30 en fonction des sites.

Depuis septembre 2020, la société ELIOR a la charge de la fourniture des repas en liaison froide, sous le contrôle du Syndicat Intercommunal de la Région d'Épône (S.I.R.E), qui est l'ordonnateur du marché public.

Les menus sont élaborés par des diététiciennes et validés lors des commissions auxquelles sont conviés les représentants des parents d'élèves.

► RÈGLEMENT

La mise en place de la liaison froide nécessite que les familles respectent les délais de réservation, les repas étant commandés plusieurs jours en amont par le service Éducation Jeunesse.

Le service de restauration propose deux menus : le menu traditionnel (repas prévus dans le cadre de la commission des menus) ou le menu sans porc (la viande de porc uniquement est remplacée par du poisson ou de l'œuf).

Les familles doivent déterminer leur choix en début d'année à travers la fiche d'inscription.

► INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS

Les réservations aux activités se font sur votre portail famille.

Trois types de réservations possibles :

- **Annuelle :** Fréquentation régulière d'un à quatre jours par semaine. Le choix est prévu pour l'année scolaire. Toute modification ou annulation doit être motivée par écrit ou effectuée sur le portail famille au plus tard le mercredi pour la semaine suivante.
- **Mensuelle :** Idéale pour les familles qui ne peuvent s'organiser de manière annuelle. Un mail récapitulatif par date est à transmettre au plus tard le 25 de chaque mois pour le mois suivant à : education-jeunesse@epone.fr ou sur le portail famille en respectant les délais de réservation vous avez jusqu'au mercredi pour la semaine suivante.
- **À titre exceptionnel :** Suite à une situation exceptionnelle (décès, urgence médicale, sinistre, convocation officielle...) et sur présentation d'un **justificatif dans les 72 heures**, la présence sans réservation d'un enfant ne fera pas l'objet d'une surfacturation. Si l'enfant n'est pas inscrit administrativement, la situation doit être régularisée dans les 72 heures.

*NB : en cas de sortie scolaire ou de jour de grève, les présences prévues sont automatiquement déduites lors de la facturation. **En cas d'absence d'un enseignant, les familles sont invitées à prévenir le service Éducation Jeunesse de l'absence de leur enfant à la restauration et périscolaire afin de ne pas être facturé.***

► P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)

Les enfants bénéficiant d'un P.A.I. pour troubles alimentaires sont accueillis gratuitement au service de restauration scolaire. Aucun aliment extérieur n'est autorisé dans les restaurants scolaires en dehors d'un P.A.I. **Il est obligatoire de renouveler les PAI chaque année.**

En cas d'allergie alimentaire, la famille fournira un panier-repas, la restauration ne prenant en charge aucune substitution.

Pour monter un dossier P.A.I., les familles concernées doivent se renseigner au Centre Médico Scolaire (C.M.S Parc de Becheville 78130 Les Mureaux, tel : 01 30 22 27 48) afin de retirer un dossier correspondant à la pathologie de l'enfant.

Les dossiers P.A.I. sont à faire signer par le médecin traitant, la directrice de l'école et le médecin scolaire. **Le dossier devra être retourné au service Éducation Jeunesse, pour signature du Maire,** avant d'être effectif.



► ANIMATIONS PROPOSÉES

La surveillance et l'animation des enfants demi-pensionnaires sont assurées par les agents communaux ; ATSEM et animateurs dans les écoles maternelles et animateurs dans les écoles élémentaires.

Des animations et activités sont proposées aux enfants, en fonction du temps imparti, des locaux et des conditions météorologiques.

► ROTATION DE SERVICES

En fonction des sites et des effectifs, plusieurs services de restauration peuvent être mis en place. Une priorité est donnée aux plus jeunes (enfants de petite section en maternelle et C.P. en élémentaire).



► TARIFS

Tranche	Quotient	Repas	Repas enfant non inscrit ou inscription supplémentaire hors délai sans justificatif
A+	Extra-muros	4,35 €	6,35 €
A	+ 20 000 €	4,15 €	6,15 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €	3,90 €	5,90 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €	3,45 €	5,45 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €	3,00 €	5,00 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €	2,65 €	4,65 €
F	0 € à 3 030 €	2,15 €	4,15 €

Accueil avant et après l'école

les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires sont déclarés auprès de la D.D.J.S.C.S (Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), ce qui soumet la commune à des normes de taux d'encadrement et de qualification du personnel.

Répondant au besoin d'un mode de garde avant et après la classe, cet accueil est un moment propice aux loisirs éducatifs. Les activités proposées aux enfants tiennent compte de cet instant particulier de la journée de l'enfant.

Le parent ou la personne majeure envoyée par le parent doit accompagner et venir rechercher les enfants à l'intérieur des locaux. Il appose une signature sur les fiches récapitulatives des présences, prévues à cet effet.

Les enfants âgés de **huit ans minimums** sont autorisés à quitter seuls l'accueil post scolaire sur accord de la famille, matérialisé par une **décharge manuscrite datée et signée indiquant nom, prénom, âge, adresse de l'enfant ainsi que noms, prénoms des représentants légaux et heure à laquelle l'enfant est autorisé à quitter l'accueil post scolaire ce jour-là**. La même décharge doit être produite lorsqu'une personne mineure est autorisée à venir chercher un enfant.

► RÉSERVATION

Les réservations aux activités se font sur votre portail famille.

Trois types de réservations possibles :

- **Annuelle** : Fréquentation régulière d'un à quatre jours par semaine. Le choix est prévu pour l'année scolaire.



Toute modification ou annulation doit être transmise par écrit ou effectuée sur le portail famille au plus tard le mercredi pour la semaine suivante.

- **Mensuelle** : Idéale pour les familles qui ne peuvent s'organiser de manière annuelle. Un mail récapitulatif par date est à transmettre au plus tard le 25 de chaque mois pour le mois suivant à : education-jeunesse@epona.fr ou sur le portail famille en respectant les délais de réservation vous avez jusqu'au mercredi pour la semaine suivante.

- **À titre exceptionnel** : Suite à une situation exceptionnelle (décès, urgence médicale, sinistre, convocation officielle...) et sur présentation d'un justificatif dans les 72 heures, la présence sans réservation d'un enfant ne fera pas l'objet d'une surfacturation. Si l'enfant n'est pas inscrit administrativement, la situation doit être régularisée dans les 72 heures.

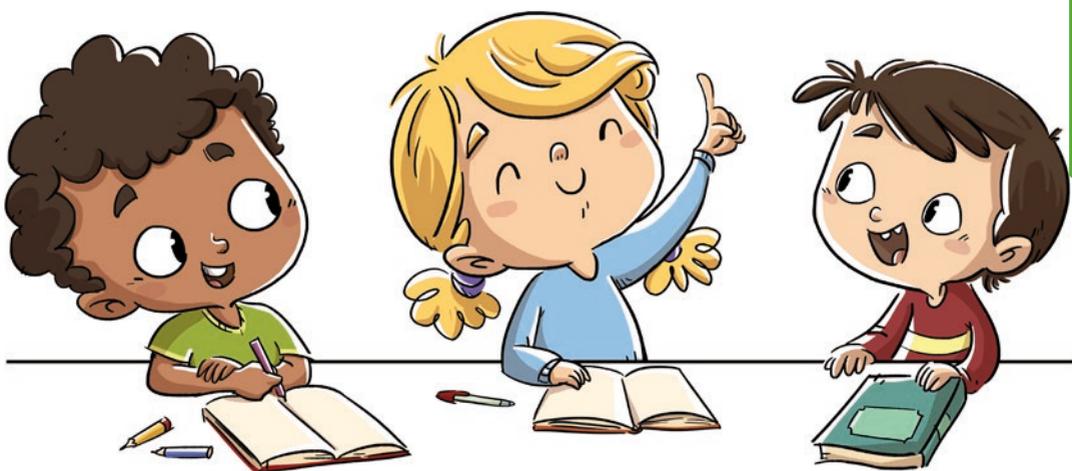
► OÙ ET QUAND ?

	Où ?	Quand ?	Capacité
Lavandes	Dans l'école	7h00 à 8h25 - 16h20 à 19h00	30 places
Pervenches	Accueil de loisirs du Verger	7h00 à 8h20 - 16h30 à 19h00	80 places
M. Vernet	Accueil de loisirs du Verger	7h00 à 8h20 - 16h30 à 19h00	100 places
Perce-Neige	Au sein de l'école L. Pasteur	7h00 à 8h20 - 16h30 à 19h00	30 places
L. Pasteur	Au sein de l'école L. Pasteur	7h00 à 8h20 - 16h30 à 19h00	30 places

► TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Le tarif de l'accueil périscolaire du soir prévoit un goûter

Tranche	Quotient	7h00 - 8h30 ou 16h30 - 18h00	18h00-19h00
A+	Extra-muros	2,50 €	1,65 €
A	+ 20 000 €	1,85 €	1,25 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €	1,80 €	1,25 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €	1,70 €	1,15 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €	1,60 €	1,10 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €	1,45 €	1,00 €
F	0 € à 3 030 €	1,30 €	0,90 €



L'ÉTUDE SURVEILLÉE

Les études surveillées sont gérées par la commune et destinées aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires.

Elles se déroulent tous les jours scolaires à partir du 13 septembre 2021, de 16h30 à 18h. Aucun départ d'enfant n'est possible avant cet horaire. Au-delà de 18h, les familles concernées doivent inscrire leur enfant à l'**accueil post-étude** selon les modalités d'inscription et de réservation des accueils périscolaires.

Lors des études surveillées, les enfants font leurs devoirs sous la surveillance d'enseignants ou d'animateurs. Les groupes sont constitués de 21 enfants maximums.

De 16h30 à 17h, un goûter leur est fourni. À partir de 17h, ils font leurs devoirs jusqu'à 18h.

Les enfants sont remis à leurs familles ou aux animateurs des accueils périscolaires à 18h.

Pensez à réserver l'accueil périscolaire soir et l'accueil périscolaire après 18h du 02 au 10 septembre 2021 si besoin.

► INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS

L'inscription aux études surveillées est obligatoire en amont. Les enfants doivent être



inscrits de façon régulière (tous les lundis, tous les lundis et mardis, tous les jours...)

Il est possible d'inscrire son enfant pour un, deux, trois ou quatre jours fixes.

Tout changement dans la fréquentation doit être notifié par écrit (courriel) au service Éducation Jeunesse, au plus tard le 25 de chaque mois pour une prise en compte le mois suivant.

Pour les besoins de garde ponctuel, les familles doivent inscrire leurs enfants dans le cadre des accueils périscolaires.

► TARIFS

Un tarif forfaitaire mensuel est appliqué aux familles en fonction du nombre de soirs choisi.

Tranche	Quotient	1 soir / semaine	2 soirs / semaine	3 soirs / semaine	4 soirs / semaine	Post-étude 18h-19h
A+	Extra-muros	10,14 €	20,28 €	30,42 €	40,56 €	1,65 €
A	+ 20 000 €	7,10 €	14,18 €	21,28 €	28,38 €	1,25 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €	6,52 €	13,04 €	19,56 €	26,08 €	1,25 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €	5,94 €	11,90 €	17,84 €	23,78 €	1,15 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €	5,36 €	11,88 €	16,12 €	21,50 €	1,10 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €	4,90 €	9,80 €	14,70 €	19,62 €	1,00 €
F	0,00 € à 3 030 €	3,78 €	7,56 €	11,34 €	15,12 €	0,90 €

En cas de séparation des parents et de garde en résidence alternée, vous devrez fournir un planning de garde de l'enfant pour que la facturation du forfait étude puisse être divisée entre les deux parents.

Accueil de loisirs 3-11 ans

Les équipes de l'accueil de loisirs du Verger accueillent les enfants d'âges maternel et élémentaire, de 3 à 11 ans. C'est un accueil déclaré auprès de la D.D.J.S.C.S (Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), et est dirigé par une directrice permanente, Madame ROMAN.

Le projet pédagogique de la structure définit les objectifs et organise les moyens de les atteindre. Cette structure est ouverte tous les mercredis de la période scolaire, de 7h à 19h.

L'accueil de loisirs est également ouvert tous les jours des vacances scolaires (sauf jours fériés), de 7h à 19h.

Un service de navette est proposé aux habitants du quartier d'Élisabethville. Les enfants peuvent être déposés à la salle périscolaire Louis Pasteur entre 7h et 8h20 et seront ensuite emmenés à l'accueil de loisirs pour y passer la journée. Les parents pourront récupérer leur enfant à l'accueil de loisirs entre 17h et 19h. Ce service est gratuit pour les familles.

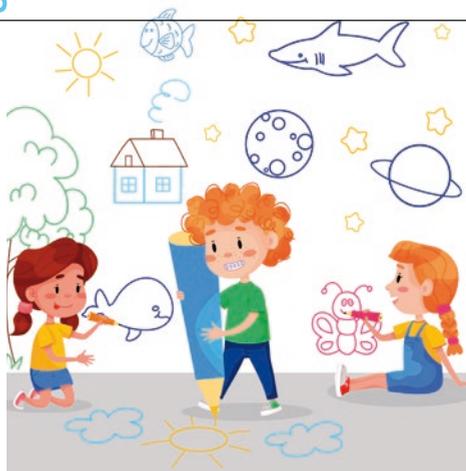
Le nombre de places étant réglementé, les enfants non prévus pourront être refusés par les équipes d'encadrement si la capacité d'accueil est atteinte.

- 3-6 ans : 80 places
- 6-11 ans : 100 places

► FONCTIONNEMENT

La réservation de l'accueil de loisirs est obligatoire auprès du service Éducation Jeunesse.

- Pour les **mercredis scolaires**, les familles peuvent inscrire leurs enfants à l'année, tous les mercredis ou au planning.
- Pour les **vacances scolaires**, des fiches d'inscription spécifiques sont disponibles au service Éducation Jeunesse, à l'accueil de loisirs et sur le site epona.fr.



Ces fiches sont à retourner au service Éducation Jeunesse, au plus tard 15 jours avant le début de la période.

Vous pouvez également réserver les présences de vos enfants par le biais de votre portail famille ou par courriel à education-jeunesse@epona.fr. Les programmes d'animation des vacances sont disponibles sur la page Facebook **Ville d'Épône** et sur le site epona.fr au moins une semaine avant le début de chaque période.

► JOURNÉE À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les enfants peuvent être accueillis à partir de 7h et peuvent arriver jusqu'à 9h.

Le soir, les familles peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h et jusqu'à 19h.

Aucun enfant n'est autorisé à arriver ou à quitter les locaux en dehors de ces horaires, sauf autorisation de l'équipe de direction.



► CALENDRIER DES DATES D'INSCRIPTION

Périodes de vacances	Dates d'inscription
Toussaint : du samedi 23 octobre au dimanche 7 novembre 2021	du lundi 20 septembre au vendredi 8 octobre 2021
Noël : du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022	du lundi 22 novembre au vendredi 3 décembre 2021
Hiver : du samedi 19 février au dimanche 6 mars 2022	du lundi 17 janvier au vendredi 4 février 2022
Printemps : du samedi 25 avril au dimanche 8 mai 2022	du lundi 21 mars au vendredi 8 avril 2022
Pont de l'ascension : du jeudi 26 au dimanche 29 mai 2022 Férié	
Été : à partir du jeudi 7 juillet 2022	du lundi 30 mai au vendredi 17 juin 2022

Attention, les réservations doivent être effectuées au minimum 15 jours avant le début des vacances.

► LES ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- Sur le temps scolaire (mercredis) : activité manuelle, artistique, culinaire, culturel, sportive, prévention..., sortie proposée 1 fois par période.
- Pendant la période estivale : des séjours courts (bivouac) seront proposés avec supplément voir tableau.

Quotient	Tranche	Tarifs 6-11 ans
A+	Extra-muros	28,20 €
A	+ 20 000 €	17,90 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €	16,00 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €	15,00 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €	14,30 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €	10,80 €
F	0,00 € à 3 030 €	8,10 €

► TARIFS DE LA JOURNÉE (hors restauration à ajouter en sus)

Journée du mercredi et vacances scolaires

Quotient	Tranche	Tarifs 3-6 ans	Tarifs 6-11 ans
A+	Extra-muros	25,85 €	14,50 €
A	+ 20 000 €	15,00 €	9,20 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €	13,00 €	8,20 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €	12,00 €	7,65 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €	10,55 €	5,92 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €	9,30 €	4,85 €
F	0,00 € à 3 030 €	7,90 €	3,85 €

La facturation de la journée à l'accueil de loisirs ne comprend pas le repas, objet d'une tarification complémentaire selon les tarifs en vigueur de la restauration scolaire.

Attention : Les demandes d'inscription hors délai ou les présences sans réservation préalable seront majorées de 5 € par journée + 2 € pour le repas. Pour les enfants non domiciliés à Épône et bénéficiant d'une dérogation scolaire, le tarif extra-muros sera appliqué.

Inscriptions et pièces justificatives

Toutes les démarches administratives peuvent se faire auprès du service Éducation Jeunesse

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Nouveau : Vous avez également la possibilité de déposer les pièces justificatives sur votre portail famille.

Contacts :

📍 Service Éducation-Jeunesse - Hôtel de Ville
90, avenue du professeur Émile Sergent
78680 Épône

Contact administratif :

☎ 0130 95 05 18 ou 0130 95 05 24

✉ education-jeunesse@epone.fr

▶ INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Les inscriptions scolaires en petite section d'école maternelle concerneront les enfants nés en 2019. Elles se dérouleront entre mi-janvier et fin février 2022.

Pour les enfants entrant en C.P., les inscriptions auront lieu entre début mars et mi-avril 2022.

Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile de **moins de 3 mois**
- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant

Pour les inscriptions scolaires en cours d'année, un certificat de radiation de l'ancien établissement scolaire sera demandé.

Suite à l'inscription effectuée auprès du Service Éducation Jeunesse, un Certificat d'inscription scolaire vous sera remis. Vous devrez alors contacter la directrice de l'école pour prendre un rendez-vous auquel vous devrez présenter le livret de famille, le carnet de santé ainsi que le certificat remis par le service Éducation Jeunesse.

▶ DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR

Toutes les demandes de dérogations scolaires sont à formuler auprès du service éducation jeunesse avant le 31 mars 2022 pour la rentrée de septembre 2022. émander un changement d'école de secteur au sein de la commune : Les demandes sont à adresser par écrit motivé à monsieur le Maire.

- Si vous souhaitez demander un changement d'école de secteur au sein de la commune : Les demandes sont à adresser par écrit motivé à monsieur le Maire.
- Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école en dehors de la commune : Vous devrez retirer et compléter le document « demande de dérogation » auprès du service Éducation ou le télécharger sur « epone.fr ».
- Si vous n'habitez pas Épône et souhaitez y scolariser votre enfant : Vous devez effectuer une demande d'autorisation auprès de votre commune d'habitation. L'attestation d'accord de votre commune sera à transmettre au plus vite au service Éducation.

Celles-ci feront l'objet d'un examen en commissions de dérogation scolaire entre les mois de mai et juin de l'année précédant la rentrée scolaire de l'enfant.

La commission de dérogation scolaire est présidée par M. Jovic, maire adjoint aux affaires scolaires et composée des membres de la commission Éducation ainsi que des directrices d'écoles de la commune.

Si votre enfant bénéficie d'une dérogation scolaire et que votre lieu de résidence n'est pas Épône, nous appliquons les tarifs intra-muros pour la restauration scolaire, les accueils périscolaires et l'étude surveillée. L'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires sera facturé au tarif extra muros.

L'espace jeune est une structure municipale à destination des jeunes épônois de 11 à 17 ans. C'est un lieu d'échanges, d'animation, de ressources et d'information.

Néanmoins, le label P.I.J. permet de venir s'informer jusqu'à 25 ans. Les jeunes peuvent s'y rendre librement à partir du collège.



C'est un lieu d'accueil convivial pour rencontrer d'autres jeunes de la ville et se divertir, pratiquer différentes activités de loisirs et sportives, participer à des ateliers manuels, artistiques et à des sorties et des bivouacs. C'est également un lieu où il est possible de monter des projets de sorties et d'activités mais également un lieu ressource pour se renseigner sur les thématiques liées à l'orientation, la scolarité, les loisirs, la santé, le BAFA, les jobs été, chantiers...

► L'ESPACE JEUNES

Les familles qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) aux activités Jeunesse doivent obligatoirement procéder à leur inscription chaque année et payer l'adhésion annuelle.

L'adhésion donne droit à toutes les activités programmées, pour sa période de validité (du 1^{er} septembre au 31 août).

Pour finaliser l'inscription, il est demandé de fournir :

- Fiche sanitaire de liaison remplie
- Dernier avis d'imposition
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Règlement intérieur de la structure signé

- Paiement de l'adhésion en espèces ou chèque (de préférence) à l'ordre du Trésor Public.

► LES ACTIVITÉS DE L'ESPACE JEUNES

L'adhésion vous donne droit :

Temps scolaire :

Accès libre gratuitement à toutes les activités programmées sur inscription :

- Piscine par période
- Boxe française par période
- Futsal
- Aide aux devoirs proposée les mardis et jeudis de 16 h 30 à 18 h 00
- Les sorties programmées mensuellement (disponible sur place) avec supplément voir tarifs page ci-après.

Vacances scolaires :

- Toutes les activités du matin (10h00-12h00) et de l'après-midi (14h00-16h30) : sportive, manuelle, culinaire, grand jeu...
- Toutes les sorties en journée et en soirée (avec supplément voir tarifs page ci-après)
- Les nocturnes à thème
- Grands jeux
- Mini séjour et séjour (avec supplément voir tarifs page ci-après).



► TARIFS ET RÉSERVATIONS

Adhésion annuelle valide du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Tarif de l'adhésion annuelle : Intramuros : 15 € | Extramuros : 70 €

Quotient	Tranche	Sortie + 5 € à 10 €	Sortie + 10 € à 15 €	Sortie + 15 € à 20 €	Sortie + 20 € à 30 €	Repas festif (animation)	Repas du midi à la cantine	Journée bivouac
A+	Extra-muros	8,00 €	13,50 €	18,50 €	26,50 €	8,00 €	4,35 €	30,00 €
A	+ 20 000 €	5,20 €	10,40 €	15,70 €	20,90 €	4,00 €	4,15 €	15,00 €
B	+ 14 000 à 20 000 €	5,10 €	8,90 €	13,30 €	17,80 €	3,30 €	3,90 €	12,60 €
C	+ 10 500 à 14 000 €	4,60 €	7,60 €	11,30 €	15,10 €	2,80 €	3,45 €	10,60 €
D	+ 7 300 à 10 500 €	4,20 €	6,30 €	8,40 €	12,50 €	2,30 €	3,00 €	8,90 €
E	+ 3 030 à 7 300 €	3,60 €	5,30 €	7,10 €	10,60 €	2,00 €	2,65 €	7,50 €
F	0 à 3 030 €	3,00 €	4,60 €	6,10 €	9,10 €	1,60 €	2,15 €	6,20 €

Temps scolaire	Vacances scolaires
<p>Les mardis, jeudis et vendredis : de 16h30 à 18h</p> <p>Les mercredis après-midi : 14h à 18h</p> <p>Les samedis après-midi : 14h à 18h</p>	<p>Du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h</p> <p>(Fin des activités à 16h30 puis accueil libre jusqu'à 18h)</p> <p>Les horaires des animations nocturnes et des sorties seront précisés à l'inscription.</p>





La programmation des vacances sera disponible à l'Espace-Jeunes au minimum 2 semaines avant chaque période.

Périodes de vacances	Dates d'inscription
Toussaint : du samedi 23 octobre au dimanche 7 novembre 2021	Le 9 octobre 2021
Noël : du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022	Le 4 décembre 2021
Hiver : du samedi 19 février au dimanche 6 mars 2022	Le 5 février 2022
Printemps : du samedi 25 avril au dimanche 8 mai 2022	Le 16 avril 2022
Pont de l'ascension : du jeudi 26 au dimanche 29 mai 2022 Férié	
Été : À partir du jeudi 7 juillet 2022	Le 24 juin 2022

La restauration est possible le midi pendant les vacances, une réservation jusqu'au mercredi pour la semaine suivante est à effectuer lors des inscriptions aux activités.

La navette :

Pendant les vacances scolaires, une navette est mise en place gratuitement pour tous les jeunes épônois, des quartiers d'Elisabethville, Velannes et Canada, qui souhaitent se rendre à l'Espace Jeunes. Il suffit juste de vous inscrire pour que l'équipe d'animation prévois les places nécessaires.

Horaires et lieux de passages du lundi au vendredi :



- Quartier d'Elisa, RDV à 8h30 à l'accueil périscolaire L. Pasteur
- Quartier de Velannes, RDV à 9h35 à l'arrêt de bus Le Fourneau
- Quartier Canada, RDV à 9h40 à l'arrêt de bus Canada



✉ jeunesses@epone.fr
☎ 06 70 61 97 20

Permanence Mission Locale du Mantois (CCAS ou PIJ) sur rendez-vous : 0130942344

Institutions scolaires

► COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, SPORT, ASSOCIATIONS ET NUMÉRIQUE

Cette commission est composée de 10 élus du conseil municipal.

Elle se réunit 5 fois par an, avant chaque conseil municipal pour proposer et délibérer des projets de service.

► CAISSE DES ÉCOLES

La caisse des écoles d'Épône est un établissement public autonome.

Les caisses des écoles ont été créées en 1867, avec pour objectif de faciliter la fréquentation des écoles publiques aux enfants issus d'un milieu défavorisé. Désormais obligatoires, les activités qui leur sont confiées sont devenues très diversifiées.

Le budget de la Caisse des Écoles est alimenté par la subvention de la commune, les dons volontaires et les cotisations des adhérents.

Voici un aperçu des activités de la caisse des écoles d'Épône :

- Achats de fournitures scolaires, de petit matériel,
- Subvention aux coopératives scolaires,
- Financement de sorties, de spectacles de fin d'année,
- Financement des activités de natation scolaire,
- Financement d'événements dans le cadre scolaire.

Elle se compose :

- de membres de droit : le Maire (président), l'inspecteur de l'Éducation Nationale, un membre désigné par le préfet et six conseillers municipaux
- de membres sociétaires : 7 personnes élues par les adhérents.

Année 2020

- Mme Stéphanie BONNEAU-MORIN
- Aurore MARIAGE
- Daniel CLOUART
- Kristel IACONO
- Harmony LE CALLENNEC
- Christine LESIEUR
- Vincent MULLER

Toute personne à jour de sa cotisation peut présenter sa candidature pour être membre du conseil d'administration. Le mandat est de 3 ans. Les élections auront lieu au cours de l'assemblée générale annuelle qui se déroule dans le courant du mois de décembre.

Le conseil d'administration de la caisse des écoles se réunit 4 à 6 fois par an pour proposer des projets en direction des enfants scolarisés.



Adresses utiles

LES ÉCOLES

Écoles	Direction	Téléphone	Adresse
École maternelle Perce-Neige	Sylvie MORALDO	0130 9514 65	104 avenue du maréchal Foch
École maternelle Les Pervenches	Kristel IACONO	0130 9562 18	Rue du Pavé
École maternelle Les Lavandes	Camille SIRVEN	0130 9562 74	Boulevard Renard Benoit
École élémentaire Louis Pasteur	Stéphanie AVIGNON	0130 9514 66	104 avenue du maréchal Foch
École élémentaire Madeleine Vernet	Aurore MARIAGE	0130 9562 73 0130 9514 67	Rue de Montfort Rue du Pavé
R.A.S.E.D. <i>(Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés)</i>		0130 9563 43	Rue de Montfort

CONTACTS ADMINISTRATIFS

Contact administratif	0130 9505 18	education-jeunesse@epone.fr
	0130 9505 24	

ENFANCE

Coordinateur Enfance : Éric GOMES	0130 9504 62 06 33 64 16 45	eric.gomes@epone.fr
Accueil de loisirs du Verger et accueils périscolaires des sites Madeleine Vernet et Les Pervenches Directrice Kelly ROMAN	0130 9108 70 06 40 30 49 73	accueildeloisirs.verger@epone.fr
Accueils périscolaires des sites Louis Pasteur et Perce Neige Directeur Mamadou GUISSÉ Adjointe Caroline DA SILVA	06 40 30 42 27 0130 9505 19	periscolaire.lpasteur@epone.fr
Accueils périscolaires sur le site Les Lavandes Directrice Céline COTTE	0130 9562 74	

JEUNESSE

Espace Jeunes Directeur Amine BOUTCHICHE Adjoint Kévine MAMBIKI	06 70 61 97 20	jeunesse@epone.fr
--	----------------	-------------------

SIRE (Transport scolaire maternelle, élémentaire et collège, crèche, colonies)

SIRE : 27, rue de la Brèche - 78680 Épône	0130 9549 70	sire78@wanadoo.fr
--	--------------	-------------------

TRÉSORERIE DE MANTES

Trésorerie de Mantes 1, place Jean Moulin - 78200 Mantes-La-Jolie	0134 79 49 00	
---	---------------	--

Lexique

A.L.S.H.: Accueil de loisirs sans hébergement. Ce nom regroupe l'accueil de loisirs, l'espace jeunes et tous les accueils périscolaires de la commune.

D.D.J.S.C.S.: La Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est un service déconcentré de l'État qui a compétence dans les domaines de la jeunesse, de la politique de la ville, du logement...

P.A.I.: Le Projet d'Accueil Individualisé consiste en un document mis en place pour un enfant ou adolescent atteint de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaire. Un certificat médical doit être établi en amont du P.A.I.

Projet pédagogique: Document qui répond aux attentes du projet éducatif par des moyens et des pratiques professionnelles. Il met en œuvre les modalités de fonctionnement d'un accueil de mineur, le rôle de l'équipe éducative, la répartition des temps respectifs d'activité, de vie quotidienne et collective.

C.A.F.Y.: La Caisse d'Allocation Familiale des Yvelines est un partenaire financier de la commune pour les temps déclarés auprès de la D.D.C.S.

C.E.S.U.: Le Chèque Emploi Service Universel est un titre de paiement qui a pour principal objectif de régler des prestations de services à la personne à domicile et la garde d'enfant à l'extérieur du domicile. Si votre enfant à moins de 6 ans, vous pouvez les utiliser pour régler les prestations d'accueil de loisirs (mercredi et vacances sauf restauration) et périscolaires matin et soir.

Quotient Familial: le système du quotient familial consiste à diviser le revenu imposable de votre foyer fiscal par un certain nombre de parts, variable selon votre situation de famille (célibataire, marié, divorcé...), personnelle et le nombre de personnes à votre charge (enfants mineurs, majeurs...).

Formule pour calculer votre QF:

RFR/nb part

Quotient familial	Tranche
A+	Extra-Muros
A	+ 20 000 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €
F	0,00 € à 3 030 €

Portail Famille:

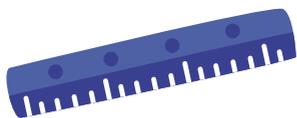
Nouveauté sur votre portail famille, la dématérialisation !

Le Portail Famille est un espace personnalisé vous permettant d'effectuer un certain nombre d'opérations sans avoir à vous déplacer en Mairie.

- Vous pourrez consulter plus facilement et modifier vos données personnelles et familiales (attention certaines données ne pourront pas être modifiables, seul le service éducation jeunesse pourra le faire),
- Faire les réservations vous-même, plus facile d'utilisation.
- Déposer votre avis d'imposition, justificatif de domicile, carnet de santé de l'enfant (vaccins), attestation CAF, attestation d'assurance, livret de famille (attention certains documents sont obligatoires pour pouvoir valider votre mise à jour). Ces documents sont visibles dans votre espace, plus d'oubli !
- connaître le prix des activités
- connaître votre tranche
- Consulter et régler vos factures
- Demande d'attestation de paiement (pour déclaration d'avis d'imposition, Comité d'Entreprise...)
- Actualités liées aux accueils de vos enfants (neige, grève, service minimum, rappel avis d'imposition...)



ABC



1

+



SERVICE ÉDUCATION-JEUNESSE

Hôtel de Ville
90, avenue du professeur Émile Sergent
78680 Épône

Vos contacts

 education-jeunesse@epone.fr

 www.epone.fr

 @VilleEpone

 01 30 95 05 18 | 01 30 95 05 24

